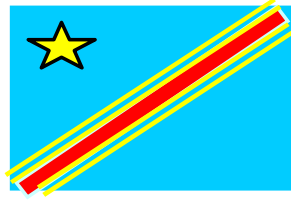


République Démocratique du Congo



Gouvernement

Programme du Gouvernement
(2007 - 2011)

Kinshasa, février 2007

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	2
AVANT PROPOS	4
NOTE DE PRESENTATION	6
INTRODUCTION	9
CHAPITRE PREMIER : ETATS DES LIEUX SECTORIELS	11
1.1. Situation Politique et Sécuritaire	11
1.2. Situation administrative et processus de la décentralisation	12
1.3. Situation de la diplomatie et de la coopération	14
internationale	14
1.4. Situation économique et financière	15
1.4.1. Cadre macroéconomique 2005-2006	15
1.4.2. Evolution des secteurs porteurs de croissance	16
1.4.2.1. Développement Rural et Agriculture	17
1.4.2.2. Forêts	18
1.4.2.3. Mines	18
1.4.2.4. Portefeuille de l'Etat	20
1.4.2.5. Secteur Privé	21
1.4.2.6. Secteur financier	22
1.4.2.7. Emploi, travail et main d'oeuvre	22
1.4.2.8. Tourisme	24
1.5. Situation des infrastructures socio- économiques	24
1.5.1. Infrastructures routières	24
1.5.2. Voies ferrées	24
1.5.3. Voies aériennes	25
1.5.4. Voies navigables	25
1.5.5. Services de transport	25
1.5.6. Eau et Electricité	26
1.6. Situation socio- culturelle	28
1.6.1. Santé	28
1.6.2. Education et Recherche Scientifique	29
1.6.3. Sécurité Sociale	30
1.6.4. Habitat	31
1.6.5. Sports et loisirs	32
1.6.6. Protection sociale, Genre et groupes vulnérables	33
CHAPITRE DEUXIEME : LES OPTIONS FONDAMENTALES ET LES AXES	
D'INTERVENTIONS	35
2.1. Les options fondamentales	35

2.2. Les axes d'interventions du Gouvernement.....	37
2.2.1. Consolidation de la paix et de l'unité nationale.....	37
2.2.2. Restauration de la bonne gouvernance.....	39
2.2.3. Poursuite de la réforme administrative et de la décentralisation.....	41
2.2.4. Renforcement de la diplomatie et de la coopération..... internationale.....	42
2.2.5. Consolidation de la croissance et de la stabilité macro économique.....	43
2.2.6. Réhabilitation et construction des infrastructures.....	47
2.2.6.1. Infrastructures des transports.....	47
2.2.6.2. Eau et Electricité.....	48
2.2.6.3. Hydrocarbures.....	49
2.2.7. Habitat et Cadre de vie.....	49
2.2.8. Accès aux services sociaux de base.....	49
2.2.8.1. Santé.....	49
2.2.8.2. Education et Recherche Scientifique.....	50
2.2.8.3. Sécurité Sociale.....	50
2.2.8.4. Protection sociale, Genre et groupes vulnérables.....	51
2.2.8.5. Promotion des sports et des loisirs.....	51
2.2.8.6. Culture et Arts.....	52
2.2.9. Lutte contre le VIH/ SIDA.....	52
2.2.10. Appui aux initiatives de la population.....	53
 CHAPITRE TROISIEME : FINANCEMENT DU PROGRAMME	54
3.1. Dispositif institutionnel de gestion.....	54
3.1.1. Mobilisation des ressources.....	54
3.1.2. Allocation optimale des ressources.....	55
3.2. Estimation du coût du programme.....	56
3.3. Programmation du financement.....	57
3.4. Répartition des crédits.....	60
 CHAPITRE IV. MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET EVALUATION	61
4.1. Principes de base.....	61
4.2. Mise en œuvre.....	62
4.3. Suivi et évaluation.....	63
4.4. Mécanismes de mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation.....	64
4.5. Contraintes et risques dans la mise en œuvre.....	66
 CONCLUSION	68
 ANNEXE : CONTRAT DE GOUVERNANCE	70

AVANT PROPOS

Le Gouvernement issu de la Majorité parlementaire après les élections libres, démocratiques et transparentes a adopté un programme qui s'appuie sur le Document de Stratégie de la Croissance et la Réduction de la Pauvreté, DSCRP en sigle.

Ce programme est un cadre stratégique de référence et un Contrat de Gouvernance qui a pour objet de matérialiser la VISION du Chef de l'Etat de bâtir au cœur de l'Afrique un Etat uni, fort et prospère.

Les élections présidentielles, législatives, provinciales, sénatoriales ainsi que celles des gouverneurs et vice-gouverneurs de provinces ont permis à notre pays de mettre fin à une longue crise de légitimité en le dotant d'un Cadre Institutionnel et d'animateurs issus de la volonté du peuple.

Le respect par le Président Joseph KABILA d'un de ses engagements à la tête du Gouvernement de transition, celui d'organiser les élections, a donc permis à notre pays de franchir un pas important dans la lutte pour la réhabilitation du peuple congolais dans ses prérogatives de souverain primaire.

Le peuple congolais dispose désormais, du pouvoir de choisir librement ses dirigeants à l'occasion des échéances référendaires et électorales. Il dispose aussi du pouvoir de contrôle et de sanction sur le gouvernement à travers ses élus qui sont les députés nationaux et les sénateurs.

L'approbation du programme du Gouvernement et son investiture qui s'en suit est un élément fondamental dans le processus de

refondation de la République, car il marque la communion retrouvée entre le peuple et ses dirigeants.

Le Gouvernement de la République a conscience de la lourde responsabilité qui lui incombe face aux attentes légitimes de ce dernier. Il exprime par son programme sa ferme détermination à prendre en charge ces attentes.

Sous la haute direction du Président de la République et la conduite du Premier Ministre, le Gouvernement s'inscrit résolument dans le processus inexorable de refaire de la RDC un pays où règne la paix, la justice et le travail. Il entend faire du Congolais un homme digne et respecté.

C'est le sens de l'engagement qui a présidé à l'élaboration de ce programme qui se veut un contrat entre le Gouvernement et notre peuple.

Le Premier Ministre

Antoine GIZENGA

NOTE DE PRESENTATION

Conformément à l'article 90 de la Constitution de la troisième République, le Gouvernement est investi par l'Assemblée Nationale lorsque son programme est approuvé par la majorité absolue des membres qui la composent. Ce programme qui est un cadre d'orientation générale et un contrat de gouvernance, s'appuie sur le Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté, en sigle DSCR, ainsi que sur les cinq chantiers prioritaires du Président de la République.

L'objectif global du programme est d'accélérer la croissance et de réduire la pauvreté. Pour ce faire, le Gouvernement entend restaurer un Etat de droit et reconstruire un pays où la majorité de la population aura accès aux services sociaux de base. Aussi, le gouvernement est déterminé à promouvoir les conditions favorables à la création de plus de richesses et à leur répartition plus équitable.

Les états des lieux sectoriels présentent une situation politique et sécuritaire meilleure depuis l'année 2001. Toutefois, les préoccupations politiques et sécuritaires fondamentales restent d'assurer le fonctionnement harmonieux des institutions de l'Etat, la consolidation de la démocratie, le maintien de l'ordre public et l'éradication des poches d'insécurité dans certaines parties du territoire national. Sur le plan de l'administration et de la décentralisation, le Gouvernement reconnaît des avancées significatives notamment les progrès réalisés dans la maîtrise des effectifs des agents et fonctionnaires de l'Etat, de ceux des FARDC et de la Police Nationale ainsi que la révision de certains textes administratifs et réglementaires se rapportant à la mise en œuvre progressive des institutions provinciales et locales. Cependant, dans ce domaine, des progrès sensibles doivent encore être réalisés.

Le Gouvernement note, par ailleurs, une reprise progressive de la coopération avec ses partenaires depuis 2002. En effet, la rupture

de celle-ci en 1990, avait entraîné l'arrêt des financements extérieurs. La plupart des infrastructures socio-économiques léguées par la colonisation sont devenues vétustes et obsolètes. Elles ne permettent plus à la majorité de la population d'accéder aux services sociaux de base ni d'évacuer la production agricole de l'arrière pays.

La bonne gouvernance, l'amour de la patrie, les valeurs républicaines, la justice sociale et la solidarité, la liberté et la libre entreprise ainsi que l'humanisme constituent les principes et valeurs de référence de l'action gouvernementale. Pour les asseoir solidement, le Gouvernement orientera son action vers la consolidation de la paix et de l'unité nationale, la restauration de la transparence dans la gestion, le rétablissement de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du pays, la lutte contre la corruption, la mégestion et l'impunité, la poursuite de la réforme administrative et de la décentralisation, la transformation des entreprises publiques, le renforcement de la diplomatie et de la coopération internationale, la consolidation de la croissance économique et de la stabilité macroéconomique, la réhabilitation et la construction des infrastructures, l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie, la promotion de l'emploi, l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base, la lutte contre le VIH/SIDA et les grandes pandémies ainsi que la libéralisation de l'économie.

En outre, le Gouvernement entend optimiser la mobilisation des ressources nécessaires au financement de son programme au plan intérieur et extérieur et d'en assurer une gestion rigoureuse et efficace.

Le Gouvernement considère que le système de pilotage et de contrôle de la mise en œuvre, du suivi évaluation de son programme est l'un des facteurs clés de la réussite de celui-ci. En plus, ce système doit reposer sur des instruments et des mécanismes neutres, clairs et participatifs, adaptés au caractère multisectoriel et multidimensionnel du programme de Gouvernement, d'une part et du contexte post-conflit du pays, d'autre part.

Le Gouvernement adoptera après son installation et à l'occasion de l'élaboration du projet de loi budgétaire, un programme d'urgence pour la période d'avril à décembre 2007 dans le cadre duquel il mettra en œuvre les réformes prioritaires du Contrat de Gouvernance dont le projet est annexé à ce programme.

INTRODUCTION

La République Démocratique du Congo est un vaste pays au coeur de l'Afrique. Elle partage ses frontières avec neuf pays voisins. Ses immenses potentialités naturelles et du sous-sol ne profitent pas suffisamment à la population qui continue à croupir dans la misère.

De 1960 à 1990, la RDC a connu des hauts et des bas dans son développement socio-économique. La dictature, entretenue de l'intérieur et de l'extérieur, a assombri le climat politique et social du pays. Le boum économique des années 1970 et les espoirs de la population n'ont été que de courte durée. La mauvaise gouvernance et les autres anti-valeurs ont affaibli le pays qui a amorcé le processus de la démocratisation en 1990 dans un esprit de conflits, de vengeance, d'intolérance, etc.

La longue et interminable transition politique, émaillée de toutes sortes de crises multiformes vient finalement de prendre fin avec les élections démocratiques, libres et transparentes organisées en 2006 et la mise en place des institutions de la 3^{ème} République.

Dans le respect de l'article 90 de la Constitution, le Premier Gouvernement de la 3^{ème} République a été composé par le Premier Ministre issu de la majorité parlementaire. C'est conformément à cette disposition que le Gouvernement présente à l'Assemblée Nationale son programme d'actions.

Le présent programme s'appuie sur le Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté, DSCRCP en sigle, et de son Plan d'actions prioritaires de mise en œuvre. En effet, ce document, élaboré à la suite des consultations participatives organisées entre 2004 et 2005, est devenu un cadre de référence pour tous les partenaires de développement. Ce programme matérialise également les cinq chantiers prioritaires du Chef de l'Etat, annoncés dans son discours d'investiture du 06 décembre 2006, à savoir : les

infrastructures, l'emploi, l'éducation, l'eau et l'électricité ainsi que la santé.

L'action gouvernementale, à travers ce programme, sera sous-tendue par des valeurs et principes ci-après : (1) la bonne gouvernance ; (2) l'amour de la patrie ; (3) les valeurs républicaines ; (4) la justice sociale et la solidarité ; (5) la liberté et la libre entreprise et (6) l'humanisme.

L'objectif global du programme est d'accélérer la croissance et de réduire la pauvreté. Pour ce faire, le Gouvernement entend restaurer un Etat de droit et reconstruire un pays où la majorité de la population aura accès aux services sociaux de base. Aussi, le gouvernement est déterminé à promouvoir les conditions favorables à la création de plus de richesses et leur répartition plus équitable.

Ce programme se veut un cadre de référence et un contrat de gouvernance qui fixe les orientations générales de l'action gouvernementale. Il sera complété par un plan d'actions détaillées.

Le document est structuré en quatre chapitres, le tout synthétisé dans une matrice d'actions. Le premier chapitre établit l'état des lieux sectoriels du pays. Il dresse le constat et pose le diagnostic qualitatif et quantitatif en faisant ressortir les problèmes et les causes fondamentales. Le deuxième chapitre donne les options fondamentales qui dirigeront l'action gouvernementale. Il formule également les objectifs et fixe les axes d'interventions en fonction des problèmes et de leurs racines. Le troisième chapitre présente une estimation préliminaire des coûts du programme et identifie les sources potentielles de financement. Le dernier chapitre décrit les mécanismes de mise en œuvre, de suivi-évaluation et relève quelques contraintes à la réalisation correcte des actions programmées.

CHAPITRE PREMIER : ETATS DES LIEUX SECTORIELS

1.1. Situation Politique et Sécuritaire

La République Démocratique du Congo vient de franchir un cap décisif sur le plan politique avec la restauration de la légitimité des institutions et de leurs animateurs suite à l'organisation des élections démocratiques, libres et transparentes. Après la promulgation de la Constitution adoptée suite à un référendum populaire, le nouveau cadre institutionnel issu des élections, constitue le socle de la reconstruction nationale, de la stabilité politique, de la paix et de la refondation de la nation. Toutefois, l'héritage des crises multiformes passées a laissé des blessures que le Gouvernement entend résoudre définitivement. A cet effet, le Gouvernement est résolu à poursuivre la consolidation de la cohésion nationale et la réconciliation entre les populations.

Malgré les guerres successives, la RDC est restée un Etat uni et indivisible dans ses frontières du 30 juin 1960.

Elle fonctionne avec onze provinces dont la ville de Kinshasa. Conformément à la Constitution, les Institutions de la République sont : le Président de la République, le Sénat, l'Assemblée Nationale, le Gouvernement ainsi que les Cours et Tribunaux.

Sur le plan militaire, la RDC n'est plus en état de guerre. De manière générale, la population vaque à ses occupations ; les services de sécurité (armée, police, etc.) assurent la défense de la patrie et l'ordre public.

Cependant, quelques problèmes administratifs et sécuritaires persistent, notamment :

- le faible niveau de fonctionnement de l'appareil étatique ;

- l'existence des poches d'insécurité entretenues par des groupes armés nationaux comme étrangers dans certaines parties du territoire, notamment dans l'Ituri, le Nord et le Sud Kivu ;
- l'intolérance politique, la manipulation de la jeunesse et le recours à la violence comme mode d'expression et de revendication politiques;
- la détention par certains partis politiques des milices privées et la circulation illicite des armes de guerre ;
- l'insuffisance des moyens logistiques affectés aux forces de l'ordre ;
- la lenteur du processus d'intégration des forces armées, de la police et des services de sécurité issus des anciennes parties belligérantes ;
- les mauvaises conditions de vie et de travail des éléments de la police, de l'armée ainsi que de l'autorité administrative ;
- la mauvaise gestion des carrières des éléments de la police, de l'armée ainsi que de l'autorité administrative ;
- les insuffisances managériales et opérationnelles de l'armée et de la police résultant des critères de sélection ;
- les violations des droits de l'homme dont les tracasseries policières et militaires à l'endroit de paisibles citoyens ;
- la persistance des conflits armés intercommunautaires principalement en Ituri et au Sud Kivu
- la faible capacité dans la gestion des manifestations et émeutes (cas du Bas- Congo) ;

1.2. Situation administrative et processus de la décentralisation

La spirale des crises et des conflits politiques armés que le pays a connue, a davantage affaibli l'administration publique, déjà désarticulée et démotivée ;

Sur le plan de la décentralisation, le processus amorcé en 1982 s'était estompé notamment par l'absence de volonté politique. Ainsi,

le pouvoir politique, administratif et économique des entités décentralisées a été finalement confisqué par le Gouvernement central ou par les groupes armés.

La Constitution de la 3^{ème} République vise à renforcer les entités décentralisées pour davantage créer une administration de proximité efficace sur le plan du développement. Les Assemblées Provinciales sont déjà en place dans toutes les provinces. Les Gouverneurs élus vont bientôt prendre leurs fonctions. La décentralisation au niveau des villes, communes, chefferies et secteurs deviendra une réalité avec les prochaines élections locales.

Toutefois, les faiblesses ci-dessous sont à relever sur le plan de l'administration et de la décentralisation :

- la faible prestation tant qualitative que quantitative des services attendus par la population et devant contribuer au développement du pays ;
- les mauvaises conditions socio- professionnelles des agents et fonctionnaires de l'Etat ainsi que des FARDC et de la Police Nationale;
- la faible maîtrise des effectifs réels des agents et fonctionnaires de l'Etat ;
- la caducité et parfois l'absence des textes réglementaires pouvant servir de soubassement pour les actes administratifs ;
- l'injustice, l'impunité, la corruption, le trafic d'influence au sein de l'administration publique sont autant de maux qui continuent de ronger l'administration publique en RDC ;
- le dysfonctionnement des organes de contrôle ;
- la faible implantation à travers les entités locales des cours et tribunaux, particulièrement des tribunaux de paix et l'affectation inadéquate des juges dans les milieux ruraux ;
- la faiblesse voire la non exécution des rétrocessions et subventions aux entités décentralisées ainsi que la mauvaise gestion des moyens disponibles.

1.3. Situation de la diplomatie et de la coopération internationale

La République Démocratique du Congo compte 63 missions diplomatiques et consulaires qui évoluent dans un climat de dysfonctionnement manifesté par : (1) l'irrégularité dans la paie des salaires et dans la mise à disposition des frais de fonctionnement, (2) l'envoi en postes de personnes non qualifiées ; et (3) le non respect du terme réglementaire. Tous ces facteurs ont terni l'image à l'étranger de la diplomatie congolaise.

Sur le plan de la coopération internationale, la RDC est membre de plusieurs organisations et associations internationales, régionales et sous-régionales vis-à-vis desquelles elle a souvent des arriérés de cotisations, l'empêchant ipso facto de jouir des droits liés à la participation à leurs assises. Par ailleurs, la représentation des Congolais dans la Fonction Publique internationale est très faible. Cette faiblesse est expliquée également par l'absence d'une politique et d'une stratégie de placement des ressortissants congolais.

Depuis environ une décennie, les programmes d'intégration régionale ont connu une stagnation et les accords de coopération pour la Sous-Région des Grands Lacs (CEPGL, EGL,...) sont suspendus.

Enfin, les mécanismes susceptibles de favoriser l'intégration culturelle et interuniversitaire des Etats de la Région et/ ou de la Sous- région, gage à long terme de la paix et de la sécurité régionale et sous-régionale, font cruellement défaut.

Après plus d'une décennie d'isolement, la coopération avec les partenaires a repris progressivement en 2002 et se renforce petit à petit. Dans le passé, cette rupture de dialogue avec la communauté internationale avait entraîné la paralysie des Commissions mixtes.

S'agissant de la gestion des Congolais de l'étranger malgré la création du projet migration pour le développement (MIDA) au sein du

Ministère du Travail et la mise en place d'une cellule ad hoc au sein du Ministère des Affaires Etrangères, il y a lieu de faire le constat suivant :

- le manque de statistiques fiables sur les Congolais résidant à l'étranger ;
- la fuite permanente des cerveaux qui prive le pays de l'expertise dont il a besoin ;
- l'incapacité de nos chancelleries à prendre en charge les Congolais de l'étranger ;
- l'absence d'une politique de retour au pays en faveur des Congolais de l'étranger ;
- l'immigration clandestine des Congolais et le trafic des passeports congolais ;

1.4. Situation économique et financière

1.4.1. Cadre macroéconomique 2005-2006

L'évolution économique récente en République Démocratique du Congo reste marquée principalement par la non conclusion avec le FMI en fin mars 2006 de la sixième revue du Programme Economique du Gouvernement entraînant le gel des appuis budgétaires et la mise en place, d'avril à décembre 2006, du Programme Relais de Consolidation, PRC en sigle, comportant des conditionnalités plus contraignantes.

La politique monétaire est caractérisée par une timide amélioration des principaux indicateurs macroéconomiques mais demeure encore impactée par une forte dépendance de la politique budgétaire. Ainsi, le taux d'inflation qui avait atteint 511% en 2000, a chuté successivement à 135% en 2001, 16% en 2002, 4,4% en 2003, 9,2% en 2004, 21,3% en 2005 et à 18,2% en 2006. La progression des prix à la consommation au deuxième semestre 2006 est attribuable

tant à l'accroissement de la base monétaire résultant du déficit du secteur public que de la situation sécuritaire à l'Est du pays ainsi que du contexte électoral.

La politique budgétaire, quant à elle, reste sujette aux conditions politiques et sécuritaires du pays. Après avoir atteint des niveaux élevés entre 1990 et 2000, le déficit global (sur base caisse, dons inclus) a été contenu à 1,6% du PIB entre 2001 et 2005. Face à l'insuffisance des ressources, à l'incompressibilité de la plupart des dépenses essentielles et aux conflits, l'Etat a eu des difficultés à financer son déficit. Le recours de plus en plus fréquent de l'Etat au financement monétaire s'est avéré durant plusieurs années comme une solution de rechange. Ainsi, les avances de la Banque Centrale se sont accrues, passant de -0,1% du PIB en 2001 à 1,6 % du PIB en 2005.

La politique d'endettement reste prudente, néanmoins, par rapport à son PIB le pays figure parmi les pays les plus endettés du monde. Les efforts de normalisation de ses relations avec les créanciers extérieurs et les bonnes performances réalisées dans le cadre de la mise en œuvre des réformes économiques et structurelles au cours de l'année 2001 ont permis d'atteindre le point de décision au titre de l'initiative PPTTE en juillet 2003. En dépit de ces efforts, la charge de la dette publique pèse encore lourdement sur les finances publiques ainsi que sur la balance des paiements. En 2007, l'encours de la dette extérieure (10822 millions de dollars) et son service qui représente 6,9% des exportations et 12,9% des recettes fiscales, soit 480 millions de dollars, apparaissent comme une contrainte difficilement surmontable.

1.4.2. Evolution des secteurs porteurs de croissance

Pendant la décennie 1990, la RDC a connu des taux de croissance négatifs dus à la faible contribution de la quasi-totalité des secteurs porteurs de la croissance. Depuis 2000, cette tendance s'est inversée au point où le taux de croissance a atteint 6,4% en 2006

contre un objectif révisé de 6,5%.

1.4.2.1. Développement Rural et Agriculture

Près de 80% de la population Congolaise vit en milieu rural avec comme activités principales : l'agriculture, la pêche et l'élevage. Cependant, cette population vit dans une situation précaire et une pauvreté absolue, malgré les potentialités immenses qu'offre le secteur.

Le rôle de pôle de développement du secteur rural a été notamment handicapé par le délabrement des infrastructures de base exacerbé par la zairianisation, la radicalisation, les pillages, l'exode rural ainsi que par les conflits armés qui ont eu comme conséquences l'abandon des exploitations agricoles et des déplacements massifs des populations. Le secteur du développement rural est également victime de l'enclavement de l'arrière pays et de la destruction des services sociaux de base.

Le secteur agricole connaît actuellement une baisse de production et une faiblesse de productivité entraînant l'insécurité alimentaire, l'augmentation des importations des produits de première nécessité et la baisse des exportations des produits de rente. Il en résulte qu'en RDC, seize millions de personnes souffrent de la faim. La FAO estime que près de 73 % de la population congolaise vit dans l'insécurité alimentaire. Les exportations agricoles ne représentent qu'environ 10 % du PIB actuellement, contre 40 % en 1960. Depuis une vingtaine d'années, le secteur accuse des difficultés de plusieurs ordres notamment l'accès au marché, l'évacuation des produits, la conservation et la production des semences de qualité ainsi que l'inexistence d'une politique cohérente d'encadrement des coopératives agricoles, d'élevage et de pêche. Ces déficits contribuent à freiner durablement la croissance de ce secteur, à réduire la fourniture des intrants industriels et à maintenir la population dans les cultures d'autosubsistance et à la rendre plus vulnérable.

1.4.2.2. Forêts

La RDC, avec plus de 120 millions d'hectares de forêts tropicales, possède 47% des forêts africaines. C'est le premier d'Afrique du point de vue de l'étendue de ses forêts et le plus important dans la préservation de l'environnement mondial. La forêt est essentielle à la survie et au développement d'au moins 40 millions de Congolais.

Le secteur forestier est caractérisé par : (i) l'exploitation irrationnelle de la biodiversité du fait de la faiblesse des institutions en charge des forêts, de la conservation et de la protection de la nature ; (ii) l'absence d'une loi cadre sur l'environnement ; (iii) la mauvaise application du Code forestier et de la loi sur la Conservation de la Nature ; (iv) l'immobilisation des concessions forestières à des fins spéculatives du fait du clientélisme politique et de la faiblesse de la redevance de superficie ; (v) le non respect de la réglementation en vigueur dans l'exploitation commerciale des forêts et des aires protégées qui font l'objet de spéculation, de contrebande et de braconnage et (vi) l'exclusion des Communautés locales dans la gestion et le partage des ressources générées par la forêt.

1.4.2.3. Mines

La RDC dispose d'un vaste potentiel minier comprenant : le cuivre, le cobalt, le zinc, le cadmium, le diamant, l'or, l'étain, le tungstène et le manganèse. Le pays possède la deuxième réserve mondiale en cuivre. La RDC est aussi le producteur le plus important du cobalt au monde. Les réserves en cobalt de la GECAMINES s'élèvent à 80 % du total mondial. En 1992, la part mondiale de la RDC dans la production était de 2,5% pour le cuivre, 45% pour le cobalt et 0,5 % pour le zinc. Les recettes d'exportations des produits miniers atteignaient en 1990 environ un milliard de dollars américains.

A ce jour, le secteur minier est caractérisé par la vétusté des outils de production, l'insuffisance des moyens financiers, matériels et humains, la faiblesse des institutions chargées de l'administration du secteur, la baisse des recettes d'exportation dans le secteur due aux faibles apports en capitaux et à l'arrêt des investissements depuis les années 90 ainsi que le recul de l'offre d'emploi dans le secteur.

Dans le domaine de l'exploitation artisanale, on constate l'exploitation anarchique des gisements, l'inadaptation des équipements mis en exploitation par rapport aux caractéristiques géologiques et minières des sites exploités, le manque de contrôle efficient des méthodes d'exploitation et le non respect des règles d'art minier par les exploitants.

La GECAMINES, principale entreprise minière du pays contribuait en 1980 pour environ 66 % des recettes budgétaires de l'Etat. De plus, elle jouait un rôle social et économique important pour la survie de plusieurs entreprises se trouvant dans sa périphérie. Aujourd'hui, du fait de son déclin et en dépit des partenariats dans lesquels elle s'est engagée, la GECAMINES ne contribue plus significativement au budget de l'Etat.

Actuellement, hormis l'expansion des activités aurifères et diamantifères d'exploitations artisanales, la production minière industrielle s'est dans son ensemble effondrée.

La production de la GECAMINES en cuivre est passée de 465 000 tonnes avec un prix de 2 855 USD la tonne en 1990 à près 20 000 tonnes en 2006 avec un prix de 6 074 USD la tonne en 2006. Avec la faillite de la GECAMINES, la province du Katanga a connu un déclin profond entraînant de surcroît des conséquences socio-économiques.

Par ailleurs, le processus de restructuration et de libéralisation du secteur minier amorcé en 2004 sur l'ensemble du pays, n'a pas encore donné toute sa pleine mesure mais le retour à des prix du cuivre élevés (6 074 dollars américains la tonne) offrent des perspectives meilleures sur le long terme.

1.4.2.4. Portefeuille de l'Etat

Le Portefeuille de l'Etat compte 55 entreprises publiques et 64 entreprises d'économie mixte. Les données disponibles renseignent que le flux financier cumulé en 2006 est de 700 millions de dollars américains. Il sied de noter que leur contribution au financement du budget de l'Etat est insignifiante.

On note aussi que leurs avances sur dividendes versées au trésor de 2003 à 2006 ont représenté 6 500 000 dollars américains (plus ou moins 30 entreprises). Les effectifs (pléthoriques, comparés à leurs chiffres d'affaires) font des entreprises du portefeuille un grand pourvoyeur d'emplois en RDC malgré des activités opérationnelles peu performantes voire parfois inexistantes. Toutefois, en dépit de flux financiers parfois substantiels générés pour quelques unes d'entre elles (domaine énergétique, transport), la majorité de ces dernières affichent un déficit structurel découlant non seulement des faiblesses en matière de capacité de gestion de certains animateurs ou des interférences tutélaires mais aussi des textes obsolètes créant un cadre juridico-institutionnel confus et inadapté à une économie de marché moderne. Subséquemment et au terme d'audits intensifiés entre 2001 et 2005 (avec l'aide du Conseil Supérieur du Portefeuille, l'Inspection Générale des Finances ou la Cour des Comptes), on a enregistré des dysfonctionnements majeurs dans ce secteur. Cependant, ce constat occulte le potentiel de croissance dont ce secteur pourrait être porteur dans l'hypothèse d'une stratégie de libéralisation et des réformes progressives du

portefeuille des entreprises de l'Etat suivant l'optique de bonne gouvernance et de création de richesse au bénéfice de la collectivité.

1.4.2.5. Secteur Privé

Le secteur privé constitue le moteur principal de création de richesse et d'emplois. Depuis quatre décennies, ce secteur a évolué dans un environnement particulièrement difficile, marqué par les effets conjugués de l'effondrement des cours de cuivre, du crash pétrolier ainsi que des mesures suicidaires telles que la zaïrianisation et la radicalisation, le blocage des prix et des taux de change, etc. Ces causes et d'autres telles que les pillages de 1991 et 1993 ont fortement contribué à briser l'essor de l'appareil productif du pays et à installer un climat de méfiance entraînant des fuites massives de capitaux.

Pour la période sous revue, l'on constate un net recul de l'investissement privé. Il en résulte un mouvement massif de perte d'emplois et de baisse des revenus suite à la fermeture de bon nombre d'entreprises accentuant ainsi le chômage dans les milieux urbains. Par effet inverse, cette situation accentue le refuge de la population dans des activités informelles pour assurer sa survie.

Actuellement, la part de l'économie informelle s'est accrue démesurément au point de détenir une part dominante face au secteur formel dans la création des richesses et des emplois dans l'économie.

Au stade actuel, les entreprises formelles et informelles congolaises souffrent d'un manque de compétitivité face aux produits étrangers à cause des difficultés d'approvisionnement, de l'étroitesse du marché national, du retard dans l'appropriation de la technologie moderne, de la concurrence déloyale des produits d'importation subventionnés et de l'accès difficile au financement.

Le secteur privé est constitué essentiellement d'entreprises décapitalisées et à faible capacité managériale. L'extraversion de l'économie, le développement fort limité à quelques filières et la faible diversification expliquent la contribution insignifiante du secteur à la valeur ajoutée. Ces contre-performances contribuent à perpétuer le déséquilibre chronique de la balance des paiements.

1.4.2.6. Secteur financier

Victime des mêmes effets pervers des politiques économiques antérieures, le secteur financier, qui devait venir en appui au secteur privé, n'a pas pu remplir sa fonction d'intermédiation financière.

La collecte insuffisante de l'épargne par les banques durant les décennies passées est attribuable à plusieurs facteurs dont notamment (i) le taux d'intérêt créditeur très peu attrayant eu égard à leur caractère négatif par rapport à l'inflation, (ii) le niveau contraignant de la réserve obligatoire, (iii) le plafonnement de crédit imposé aux banques et (iv) la perte de la confiance du public à la suite de la démonétisation du triste mémoire. Par ailleurs, il est observé une quasi absence de couverture du pays en banques et autres institutions financières (moyenne nationale : un guichet de banque pour 100 000 habitants).

1.4.2.7. Emploi, travail et main d'oeuvre

Le chômage est un véritable fléau de la société congolaise. Ce problème est particulièrement aigu en raison de l'accroissement rapide de la population en âge de travailler face à la pénurie d'emplois.

Sur une population active estimée à 27.360.000 personnes, soit 48 % de la population, la main d'œuvre salariée ne représente qu'une proportion d'environ 4 %.

La situation socio-économique du pays pendant ces trois décennies a eu des répercussions négatives dans le secteur de l'emploi, du travail et de la main d'œuvre, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- un très faible taux d'emploi structuré ;
- un développement anarchique du secteur informel non encadré ni capitalisé économiquement par l'Etat (32 % de la population auxquels il sied d'ajouter 41 % des travailleurs agricoles qui partagent les mêmes conditions précaires).
- un faible revenu des travailleurs entraînant grève perlée, sous-production, spoliation, corruption, concussion, avec effets néfastes sur la production.
- une absence de la culture du travail et d'un programme efficace de recyclage ayant un impact négatif sur le rendement et la performance professionnelle.
- une tendance conflictuelle des relations professionnelles perturbant la paix sociale et influençant négativement la production et la croissance des milieux professionnels.
- une difficulté d'application du nouveau code de travail du fait de la carence des mesures d'application et du manque de renforcement des capacités des agents chargés de leur exécution.
- une absence d'une politique incitative pour l'encadrement adéquat de la promotion de l'emploi dans les entreprises et le secteur productif.

1.4.2.8. Tourisme

Le secteur touristique congolais dispose d'un potentiel susceptible de générer d'importantes devises dans l'économie du pays. Depuis deux décennies, le secteur est caractérisé par une dégradation avancée des infrastructures et des sites touristiques ainsi que l'inaccessibilité de plusieurs sites suite à une insécurité à grande échelle autour de ces derniers.

1.5. Situation des infrastructures socio- économiques

La plupart des infrastructures socio- économiques ont été léguées par la colonisation et sont devenues vétustes ou impraticables. Les multiples crises de la dernière décennie ont accentué la dégradation de celles-ci rendant difficile la circulation des biens et des personnes.

1.5.1. Infrastructures routières

Le réseau routier national est de 145 000 Km composé de 7 400 Km des voies urbaines, 58 305 Km de routes d'intérêt général dont seulement 2 801 Km revêtues et 86 615 Km de routes d'intérêt local. Ce réseau comprend également 1 965 ponts pour 25 130 m linéaire et 187 bacs (à traîles, à moteurs et à pirogues).

1.5.2. Voies ferrées

La RDC dispose de 5 033 Km de voies ferrées qui datent de l'époque coloniale. Ces voies ferrées sont subdivisées en 3 réseaux non interconnectées à savoir la SNCC avec 3 641 Km, l'ONATRA avec 366 Km et le CFU avec 1 026 Km. Ces voies n'ont pas les mêmes standards avec des écartements de 0,6 m, 1m ou 1,067m.

1.5.3. Voies aériennes

Le pays dispose de 270 plateformes aéroportuaires dont 22 ont des pistes revêtues et 5 d'entre elles de classes internationales (Kinshasa, Lubumbashi, Kisangani, Goma et Gbadolite). 101 aéroports sont ouverts à la circulation publique, 164 sont privés et 5 sont du domaine militaire.

1.5.4. Voies navigables

La RDC possède une façade maritime de 37 Km et compte 16 238 Km de voies navigables sur le fleuve Congo, sur ses affluents et sur les lacs desservant toutes les provinces avec une prépondérance de l'Équateur, de la Province Orientale, du Bandundu et du Katanga.

1.5.5. Services de transport

Dans ce secteur, le faible nombre et le mauvais état des infrastructures a comme conséquence l'insuffisance qualitative et quantitative des services qui constitue un handicap fondamental au développement du pays.

Le transport en RDC est caractérisé par la non satisfaction chronique de la demande sans cesse croissante, les mauvaises conditions d'exploitation et l'état défaillant des infrastructures. En dehors de quelques entreprises publiques (SNCC et ONATRA) et mixtes peu performantes, le transport est assuré par le secteur informel. Cet état de chose a comme conséquence la non-compétitivité de la production nationale.

1.5.6. Eau et Electricité

1.5.6.1. Eau

En dépit d'un potentiel hydrographique très riche, la population accède difficilement à l'eau de qualité : 27,2 % seulement des ménages ont accès à l'eau potable. Le taux d'accès en milieu urbain est de 77,9% tandis qu'il est de 9,8 % en milieu rural.

La production et la desserte en eau potable sont assurées officiellement par la REGIDESO, entreprise publique ayant le monopole de traitement et de distribution d'eau potable en RDC. Son implantation est de 24 % avec 94 centres d'exploitation répartis sur l'ensemble du territoire national dont 32 sont en arrêt (18 détruits à l'Est du pays pendant la guerre) et 62 en activité. En milieu rural, 60% d'ouvrages d'eau existants ne sont plus opérationnels. Les différents centres de la REGIDESO sont ainsi répartis dans le pays :

- 1/1 à Kinshasa avec une desserte de 60 % ;
- 16/23 au Katanga avec une desserte de 23% ;
- 13/14 au Bas-Congo avec une desserte de 18 % ;
- 10/12 au Bandundu avec une desserte de 6 % ;
- 3/12 à l'Equateur avec une desserte de 7 % ;
- 5/10 au Kasai occidental avec une desserte de 13 % ;
- 5/8 au Kasai oriental avec une desserte de 10 % ;
- 5/10 dans la Province orientale avec une desserte de 7 % ;
- 2/4 au Maniema avec une desserte de 3 % ;
- 4/4 au Nord Kivu avec une desserte de 4 % ;
- 4/4 au Sud Kivu avec une desserte de 14 % ;

A ce jour, les besoins en eau potable ne sont pas satisfaits et le déficit est de 2,45 millions de m³/jour, en raison de 0,88 million de m³/jour en milieu urbain et 1,57 millions de m³ par jour en milieu rural.

En effet, la demande globale est de 3,2 millions de m³ par jour, contre une production journalière de 750.000 m³ d'eau. Le déficit de la desserte en eau potable est dû essentiellement :

- à la vétusté des installations de production, de transport, de stockage et de distribution ;
- à la capacité limitée de certaines installations construites il y a des décennies, alors que la demande effective a augmenté ;
- aux problèmes d'exploitation et d'ordre financier.

Pour le moment, des programmes financés par plusieurs bailleurs de fonds sont en cours d'exécution et visent notamment la réhabilitation, le renforcement et l'extension des installations de production et de distribution existantes, ainsi que l'équipement de nouveaux centres en création.

Les interventions de la REGIDESO sont complétées par le Service National d'Hydraulique Rurale et les ONGD qui réalisent les forages, les adductions d'eau et les aménagements des puits et des sources d'eau.

1.5.6.2. Electricité

La RDC possède un potentiel hydroélectrique estimé à 100 000 MW soit 13% du potentiel mondial. Actuellement, la puissance totale installée n'est que de 2516 MW soit 2,5% du potentiel. Sur une production moyenne possible de 14 500 GWh, la production effective n'atteint pas 7 000 GWh, soit moins de la moitié. Le barrage d'Inga, la principale source de production de l'électricité en RDC avec 1 775 MW, ne produit que 40% de sa capacité installée. Une bonne partie de cette production est exportée laissant ainsi la demande locale insatisfaite. Le taux d'accès des populations à l'électricité est de 1% en milieu rural, 30% dans les villes, soit 6% sur le plan national contre une moyenne de 24,6% en Afrique Subsaharienne.

Le secteur de l'électricité présente certaines caractéristiques dont :

- l'intervention de l'Etat dans la fixation des tarifs moyennes et basses tensions, du reste non rémunérateurs ;
- la caducité des lois et textes réglementaires régissant le sous secteur de l'électricité et le monopole de fait de l'opérateur public SNEL dans la commercialisation de l'énergie électrique ;
- un déséquilibre inter- provincial extrême dans l'électrification du pays avec plus de 90 % de l'énergie produite concentrée dans deux régions (Ouest et Sud du pays) ;
- la centralisation à outrance de la gestion et l'éloignement du siège de la SNEL de ses centres d'exploitation dans un pays à dimension continentale.
- le manque d'unité du réseau du fait de l'existence de plusieurs sous-réseaux électriques non interconnectés ;
- la vétusté et l'hétérogénéité des installations qui datent de l'époque coloniale pour la plupart et qui ont été réalisées selon des standards différents ;
- la structuration autour des grosses industries minières, parce qu'historiquement développé pour faciliter l'exploitation et la transformation des minerais ;
- le monopole de la SNEL tant dans la production, le transport, que la distribution de l'électricité, causant ainsi des problèmes à tous les niveaux.

1.6. Situation socio- culturelle

1.6.1. Santé

Le secteur de la santé accusent des faiblesses de trois ordres dans : (i) la disponibilité et l'utilisation des services de santé de qualité, (ii) l'organisation et la répartition spatiale des services de santé, (iii) les conditions de travail des professionnels de ce secteur.

Selon le Rapport de l'Etat Santé et Pauvreté (RESP) en RDC, le taux moyen d'utilisation des services de santé est d'environ 0,15 consultation par habitant et par an. En ce qui concerne l'utilisation

des services hospitaliers, le nombre d'enregistrements hospitaliers qui était de 35 pour mille habitants au cours de la décennie 80 est tombé à 15 pour mille en 2001.

Les enquêtes rétrospectives sur la mortalité ont révélé qu'environ 126 enfants sur 1000 meurent avant l'âge d'un an. Ce taux est largement supérieur à celui du continent (80 pour 1000) ; 213 sur 1000 meurent avant de fêter leur cinquième anniversaire. La mortalité maternelle est également élevée avec un taux de 1289 pour 100 000 naissances vivantes alors que la moyenne du continent est de 640 pour 100 000.

Depuis 2002, on assiste à une augmentation du financement du secteur de la santé due d'une part aux financements de certains projets du secteur tels que le SIDA, le paludisme et la tuberculose. Cependant, des efforts restent encore à fournir en matière de la capacité d'absorption des ressources mobilisées dans le secteur.

1.6.2. Education et Recherche Scientifique

L'éducation reste l'un des grands déterminants de la pauvreté dans le monde. La situation de la RDC dans ce domaine est déplorable. Le taux brut de scolarisation au primaire est passé de 92 % en 1972 à 64 % en 2002. Le niveau de scolarisation au secondaire est très faible avec un taux de 29 % seulement. L'adéquation entre la formation et l'emploi constitue un enjeu majeur à court terme.

A tous les niveaux (primaire, secondaire et supérieur), la qualité de l'enseignement a fortement baissé de sorte que les produits formés ne répondent plus aux besoins et exigences du développement du pays.

La prise en charge de la scolarisation des enfants par les parents dont les revenus sont dérisoires est un des grands facteurs du faible taux de scolarisation et de la baisse de la qualité de l'enseignement.

Les conditions socio-professionnelles des enseignants sont précaires et le métier n'est plus attrayant.

Le taux d'alphabétisation estimé à 65 % pour l'ensemble du pays n'est pas suffisant pour permettre à tous les Congolais de participer activement au processus de la reconstruction nationale et de la lutte contre la pauvreté.

Dans le domaine de la Recherche Scientifique, ce secteur est caractérisé par (i) l'absence d'une politique nationale de Recherche Scientifique et Technologique l'outil au service du développement du pays, (ii) l'insuffisance des ressources financières; (iii) l'absence prolongée de la coopération avec les partenaires extérieurs ; (iv) la détérioration des infrastructures et des équipements ; (v) la spoliation du patrimoine immobilier de la Recherche Scientifique et Technologique ; (vi) la baisse des performances des chercheurs due à la fois à une formation de plus en plus inadéquate et aux médiocres conditions de travail ; (vii) le déficit du cadre institutionnel et insuffisances organisationnelles ; et l'absence d'un corps de chercheurs qualifiés.

1.6.3. Sécurité Sociale

En République Démocratique du Congo, l'organisation de la sécurité sociale se trouve à un état embryonnaire. Les risques couverts sont totalement insuffisants et ne concernent pratiquement que la pension de retraite, la rente des survivants, les accidents de travail et les maladies professionnelles sur les neufs risques reconnus internationalement

Malgré les cotisations des travailleurs et des entreprises, le travailleur retraité et sa famille sont confrontés aux réalités d'une pension totalement dérisoire. Cette situation alourdit les charges des entreprises avec le système de pensions complémentaires.

Les travailleurs du secteur informel ne bénéficient d'aucun mécanisme viable de prévoyance sociale. En effet, la législation en matière de sécurité sociale est totalement surannée et requiert une réforme approfondie.

Par ailleurs, la principale caisse de sécurité sociale publique ne reçoit pas les subventions de l'Etat pourtant prévues par la loi. Elle soumise que les autres entreprises publiques tenues de contribuer au trésor public. Par ailleurs, la gestion de l'INSS se caractérise par un déséquilibre criant entre les ressources affectées aux prestations sociales (moins de 30%) et celles affectées aux charges de l'entreprise (Plus de 70%). Face à cette situation, l'on peut affirmer que le Congolais ne bénéficie d'aucune sécurité sociale.

1.6.4. Habitat

La RDC accuse un déficit annuel en matière d'habitat évalué à 240 000 logements décents. On observe une extension continuelle des bidonvilles autour des grands centres urbains sur des terrains inappropriés (terres érodables, ensablées, collinéaires, sensibles à l'éboulement ou inondables) où se concentrent les populations les plus pauvres.

L'urbanisation en RDC se fait généralement de façon anarchique avec une occupation de terres sous forme d'espaces non viabilisés sans infrastructures d'accompagnement. Cette urbanisation est aussi caractérisée par l'absence d'aménageurs fonciers tant publics que privés ainsi que par l'absence de ressources pour une gestion urbaine efficace. On assiste à une absence de cadres et de mécanismes appropriés pour la construction et l'entretien des équipements techniques de base et des équipements collectifs. Contrairement aux autres pays, le crédit pour l'Habitat n'existe pas. Enfin, on relève un très grand nombre de conflits fonciers qui occupent la première place dans les affaires en jugement dans les cours et tribunaux du pays.

1.6.5. Sports et loisirs

La RDC est l'un des pays les moins performants dans beaucoup de disciplines sportives. La pratique sportive y est faible. Le tableau peu flatteur des résultats alignés par la RDC peut être expliqué par les facteurs ci-après :

- l'absence d'une politique volontariste d'incitation au sport dès le bas âge et surtout dans les écoles et universités ;
- le nombre insuffisant d'infrastructures (gymnases, piscines, terrains, stadiums, stades, etc.) répondant aux normes requises ;
- l'absence d'une politique de formation des cadres pouvant donner de l'impulsion aux différentes disciplines ;
- le laxisme administratif attribuable à un personnel peu qualifié.
- l'absence d'objectifs à atteindre sur le plan aussi bien national qu'international ;
- le non respect des calendriers de préparation et des engagements pris avec des partenaires tant nationaux qu'internationaux ;
- la modicité, la mauvaise exécution et la mauvaise gestion du budget alloué aux sports et des autres ressources générées par les fédérations ;
- l'absence d'une politique d'encouragement et d'appui effectif à l'olympisme et disciplines autres que le football et le basket-ball.

Quant aux loisirs, il convient de souligner que la mauvaise perception ou mieux la mauvaise interprétation du concept « loisir » laisse peu d'importance à cet autre champ d'activités du ministère des sports. La partie loisirs ne bénéficie pratiquement pas de beaucoup d'attention alors que les citoyens qui vivent dans un environnement social stressant en ont impérativement besoin. C'est ici le lieu de déplorer la quasi-absence d'une politique nationale des loisirs en dépit de l'existence d'une fédération jusqu'ici mal connue du grand public.

1.6.6. Protection sociale, Genre et groupes vulnérables

En République Démocratique du Congo, il existe une catégorie d'enfants, de jeunes, de femmes et d'hommes qui vivent dans des situations difficiles et sont considérés comme des groupes vulnérables. De manière spécifique, leur situation se présente comme suit :

Enfants

- accroissement considérable des enfants en situation particulièrement difficile. On dénombre à ce jour environ 50.000 enfants de la rue, 4 millions d'enfants non scolarisés, près d'un million d'orphelins et quelques 30.000 enfants enrôlés dans les groupes armés pendant les conflits;
- maltraitance et violence sexuelle sur les enfants avec apparition du phénomène de pédophilie et d'inceste ;
- violation massive des droits des enfants : ils sont exploités dans les travaux abusifs, accusés à tort de la sorcellerie, exclus de leurs familles et sont dépouillés de l'héritage familial.

Jeunes

- délinquance juvénile accrue et prostitution croissante de jeunes filles ;
- accroissement du phénomène de filles- mères précoces et des avortements clandestins ;
- taux élevé des jeunes désœuvrés, sous- employés ou ayant des emplois marginaux par rapport à leur formation (90% des jeunes universitaires n'ont pas d'emplois) ;
- insuffisance de subventions aux mouvements et associations d'encadrement des jeunes ;
- absence d'espaces de loisirs et d'expression culturelle pour les jeunes, facteurs de délinquance juvénile.

Femmes

- persistance des violences sexuelles et autres formes de violences, même aggravation de discrimination sociale à l'égard de la femme ;
- sous représentation des femmes dans la vie publique et dans les instances de prise de décisions (7 % dans la magistrature, 8 % parmi les hauts fonctionnaires, 8 % au Parlement, 11 % au gouvernement) ;
- accroissement du phénomène d'analphabétisme chez les femmes et les jeunes filles (le taux brut de scolarisation des garçons est de 72 % contre 56 % pour les filles) ;
- paupérisation accrue des familles et instabilité des foyers.

Autres groupes vulnérables (veuves, orphelins, personnes de 3^{ème} âge, personnes vivant avec handicap, sinistrés, personnes vivant avec le VIH (PVV), déplacés internes et rapatriés)

- faible mécanisme de prise en charge des personnes vulnérables ;
- inexistance de filet de sécurité sociale ;
- insuffisance et vétusté des infrastructures de protection sociale ;
- Précarité des structures de réinsertion socio-professionnelle ;
- Rejet et stigma social.

CHAPITRE DEUXIEME : LES OPTIONS FONDAMENTALES ET LES AXES D'INTERVENTIONS

2.1. Les options fondamentales

Pour répondre aux grands défis de la reconstruction, de la création des richesses et de la lutte contre la pauvreté sous toutes ses facettes, le Gouvernement a levé un certain nombre d'options fondamentales sous formes de principes et valeurs. Il s'agit de : (1) la bonne gouvernance ; (2) l'amour de la patrie ; (3) les valeurs républicaines ; (4) la justice sociale et la solidarité ; (5) la liberté et la libre entreprise ainsi que (6) l'humanisme.

1. Le principe de bonne gouvernance

Le principe fondamental de l'action gouvernementale est la **bonne gouvernance**. Elle se caractérise par la participation, la transparence, la responsabilité, le respect de la primauté du droit, l'efficacité et l'équité. Il aura pour axes essentiels :

- la restauration de l'indépendance du pouvoir judiciaire ;
- le respect des droits et des libertés des citoyens ;
- la lutte contre l'impunité, la corruption, les détournements des deniers publics, la fraude fiscale et la mégestion des entreprises publiques ;
- l'instauration de la transparence et de l'éthique dans la gestion des affaires publiques ;
- l'assainissement des procédures de passation des marchés publics ;
- le partage équitable des richesses du pays entre l'Etat et les provinces ainsi qu'entre les citoyens de manière à créer les conditions de l'émergence d'une classe moyenne ;
- la réhabilitation de la fonction de contrôle et de reddition des comptes.

2. L'amour de la patrie

Le gouvernement prône l'amour de la patrie qui met l'intérêt de la nation au dessus des intérêts particuliers.

Il s'agit aussi de la volonté d'autodétermination du peuple congolais, de l'affirmation de son identité, de la défense de ses intérêts et de sa participation, en tant que peuple, à la civilisation de l'humanité.

3. Les valeurs républicaines

Le principe républicain selon lequel le peuple est la seule source de légitimité et du pouvoir est désormais le fondement de l'action du gouvernement dans notre pays. Le peuple dispose à cet effet du pouvoir de sanction par les élections et du pouvoir de censure de l'action du Gouvernement à travers ses élus.

4. La justice sociale et la solidarité

Si la liberté et le libre jeu du marché peuvent servir d'instruments pour la création de la richesse et le renforcement de la croissance, ils ne constituent pas une garantie pour la préservation de l'intérêt général et le maintien de la cohésion sociale. Les inconvénients du libéralisme et du libre jeu du marché devront être atténués et tempérés par la volonté politique axée sur les valeurs cardinales que sont la solidarité, la justice distributive et l'égalité des chances.

Le Gouvernement organisera cette solidarité et se préoccupera du bonheur du grand nombre par l'exercice de ses fonctions régaliennes notamment en recourant aux politiques appropriées dans le domaine de la fiscalité, du budget, du revenu, des salaires et de la protection sociale.

Il réalisera les infrastructures de base et développera des services sociaux pour les masses défavorisées en vue de lutter contre la pauvreté et la vulnérabilité.

5. La liberté et la libre entreprise

La liberté et la libre entreprise sont des gages de la démocratie, du libéralisme économique, du libre jeu du marché et de la propriété privée. La liberté d'entreprendre, comme base de l'émulation sociale et de la promotion du génie créateur, est une valeur sur laquelle va s'appuyer l'action du Gouvernement.

6. L'humanisme

C'est une valeur fondamentale du gouvernement qui met l'homme au centre de l'action politique. Le Gouvernement va œuvrer pour que son programme concoure à faire passer le congolais d'une condition moins humaine à une condition plus humaine. La restauration de la dignité de l'homme congolais sera la finalité de toute action des pouvoirs publics.

2.2. Les axes d'interventions du Gouvernement

L'objectif global du programme est d'accélérer la croissance et de réduire la pauvreté. Pour ce faire, le Gouvernement entend restaurer un Etat de droit et reconstruire un pays où la majorité de la population aura accès aux services sociaux de base. Aussi, le Gouvernement est déterminé à promouvoir les conditions favorables à la création de plus de richesses et leur répartition plus équitable.

2.2.1. Consolidation de la paix et de l'unité nationale

Face aux différents problèmes identifiés dans le domaine de la sécurité et qui menacent l'unité nationale, le Gouvernement s'engage à

renforcer la stabilité politique, la sécurité et les institutions en vue de consolider les acquis des élections, la paix et l'unité nationale. De manière spécifique, il va :

- assurer la sécurité sur toute l'étendue du territoire national ainsi qu'aux frontières avec les pays voisins ;
- poursuivre et mener à terme l'unification et la restructuration des forces armées et de la police par : (i) l'intégration dans les forces régulières des anciennes forces belligérantes et les ex- FAZ sur base d'une sélection stricte et rigoureuse ; (ii) la réorganisation du commandement jusqu'à l'échelon local ; (iii) la réduction des effectifs de l'armée et l'amélioration de leur condition de travail ainsi que (iv) la professionnalisation des forces armées et de la police nationale ;
- renforcer les capacités de la police nationale et améliorer les conditions de travail des policiers pour plus d'efficacité et de mobilité aussi bien dans la prévention des infractions et la protection des personnes et des biens que dans l'assistance au pouvoir judiciaire ;
- parachever le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, DDR en sigle, en vue d'offrir des opportunités économiques pour démobiliser et assurer une véritable réinsertion sociale.
- Renforcer le programme de désarmement, démobilisation, rapatriement, réintégration et réinsertion DDRRR aux ex-combattants étrangers ainsi qu'aux forces étrangères actives sur le territoire de la RDC ;
- repenser et réactiver le Service National à travers toute l'étendue du territoire national afin d'assurer la formation civique et patriotique des citoyens ainsi que l'apprentissage des métiers pour les jeunes.
- améliorer les rapports de bon voisinage avec les pays limitrophes dans un contexte d'intégration sous-régionale et régionale ;

- garantir le respect des droits humains et des libertés fondamentales ;
- appliquer équitablement la justice pour garantir la sécurité juridique et judiciaire à tous.

2.2.2. Restauration de la bonne gouvernance

Parmi les axes d'intervention du Gouvernement, la bonne gouvernance constitue la pierre angulaire du programme. Sa restauration favorisera la construction d'un Etat fort et prospère qui garantit un développement durable et une économie stable capable de réduire la pauvreté.

La bonne gouvernance passe par la mise en place des institutions fortes et efficaces qui garantissent et assurent la sécurité juridique et judiciaire tant des biens que des personnes et imposent la transparence dans la gestion. La mise en œuvre de ce programme vise principalement la promotion d'une bonne gouvernance administrative, politique, économique et judiciaire.

En s'appuyant sur le Document de la Stratégie de Croissance et de réduction de la Pauvreté, le Gouvernement initiera une série de réformes en vue de renforcer et d'améliorer l'efficacité et la performance de l'appareil étatique.

A ce titre, le Gouvernement a élaboré un Contrat de Gouvernance (CDG) annexé au présent programme.

2.2.2.1. Restauration de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du pays

Avec la mise en place des nouvelles institutions légitimes au plan national, provincial et bientôt local, issues de la volonté du souverain

primaire, le pouvoir va retrouver un fonctionnement normal qui permettra à l'Etat de restaurer son autorité sur l'ensemble du pays.

Une réforme de l'administration publique, cheville ouvrière de l'Etat, sera engagée pour améliorer qualitativement et quantitativement les prestations des agents de l'état et renforcer ainsi la crédibilité et l'autorité de l'Etat. Pour ce faire, le Gouvernement aura notamment pour priorité de :

- assurer le bon fonctionnement des institutions issues des élections et réussir la décentralisation du territoire ;
- garantir la séparation des pouvoirs entre les institutions et renforcer le pouvoir judiciaire en vue de consolider l'état de droit ;
- mettre fin à l'impunité par le renforcement des capacités des organes de contrôle de gestion (Cour des comptes, Inspection Générale des Finances,...) ;
- informer et former la population en matière des lois, des droits et des devoirs.

2.2.2.2. Lutte contre la corruption, la malversation et l'iniquité

Le Gouvernement a l'obligation d'endiguer le fléau de la corruption, de la malversation et de l'iniquité qui freine le développement du pays. A cet effet, il se fixe comme principales actions à mener :

- la mise en place d'un mécanisme efficace de lutte contre la corruption dans le cadre du Programme National d'Amélioration de la Gouvernance (PNAG) par un renforcement systématique des capacités de tous les organes de contrôle appuyés par une justice indépendante et impartiale ;
- la réforme des lois et règlements relatifs aux avantages ou incitations fiscales et douanières dans le sens de leur simplification, transparence et systématisation pour l'éradication de la corruption ;

- le renforcement des mécanismes d'audit et de contrôle des ressources et des dépenses de l'Etat ainsi que la réforme de passation des marchés publics ;
- la poursuite de la campagne de vulgarisation de la loi anticorruption et du code de bonne conduite des agents de l'Etat, ainsi que des audits amorcés dans les entreprises publiques et régies financières tant à Kinshasa que dans les provinces ;
- l'adoption d'un code d'éthique et de bonne conduite des mandataires publics ;
- la mise en place des mécanismes incitatifs favorisant la lutte contre la corruption, notamment par l'application d'une sanction positive et négative.

2.2.3. Poursuite de la réforme administrative et de la décentralisation

Dans le but de rendre l'administration publique efficace et performante dans la prestation des services en faveur de la population et pour le développement durable du pays, le gouvernement poursuivra les différentes réformes administratives entreprises depuis 6 ans et le processus de la décentralisation. Pour y arriver, il aura notamment à :

- renforcer les capacités des institutions nationales, provinciales et locales de la 3^{ème} République ;
- accélérer la mise en œuvre de la décentralisation par la promulgation rapide de la loi portant organisation et fonctionnement des entités territoriales décentralisées ;
- mettre en place des nouvelles institutions judiciaires prévues par la Constitution (Cour de cassation, Conseil d'Etat, Cour Constitutionnelle) et réformer la magistrature en vue de la rapprocher des justiciables et promouvoir la justice de proximité ainsi que la coopération judiciaire internationale ;

- achever la révision du statut du personnel de carrière des services publics de l'état en vue de renforcer la discipline au sein de la Fonction Publique, d'assouplir les procédures et d'améliorer leurs conditions de travail et leurs rémunérations ;
- adopter la loi portant organisation du pouvoir coutumier en vue de mettre fin à des multiples conflits et favoriser l'implication des chefs traditionnels dans le processus de développement.

2.2.4. Renforcement de la diplomatie et de la coopération internationale

Face aux différents problèmes qui ternissent l'image de la diplomatie de la RDC, le gouvernement oeuvrera à la mise en place d'une diplomatie à la mesure de ses moyens. Pour ce faire, il veillera à une réduction sensible des missions diplomatiques ainsi que les organisations internationales auxquelles la RDC adhère. Dans cette optique, le gouvernement mènera quelques interventions dans le sens de :

- mettre en application les conclusions du projet d'identification des organisations qualifiées d'utiles pour la RDC et confirmer l'adhésion ;
- assurer une meilleure protection des intérêts des congolais de l'étranger et leur plus grande implication dans la reconstruction du pays en constituant une base de données des expertises et compétences disponible;
- relancer, dans le cadre de rétablissement des relations de bon voisinage pour le développement de la Sous- région des Grands Lacs, les programmes d'intégration régionale ;
- entreprendre, en vue de faire de la Sous région des Grands Lacs un oasis de paix, des actions liées à la formation d'un plus grand nombre de Congolais aux techniques de négociation, résolution et gestion des conflits, de même qu'en matière de la gouvernance ;

- relancer les Commissions mixtes pour permettre la reprise effective des discussions et des négociations autour des projets de développement et de leur financement ;

2.2.5. Consolidation de la croissance et de la stabilité macro économique

2.2.5.1. Cadre macroéconomique¹

Le Gouvernement s'engage à assurer une croissance économique robuste et durable par le maintien d'un cadre et des politiques macroéconomiques stables et la poursuite des réformes économiques et structurelles.

En termes quantitatifs, les objectifs spécifiques se traduisent pour la période 2006-2008 comme suit : (i) une croissance soutenue de la production qui se situera en moyenne à 7,7% grâce à un afflux de financement extérieur pour les projets et (ii) un taux d'inflation moyen de 6,5% grâce à des politiques budgétaire et monétaire prudente.

¹ Le présent cadre macroéconomique est provisoire et pourrait subir quelques modifications à l'issue des discussions en cours entre le Gouvernement et le FMI.

Tableau 1. Synthèse du Cadre macroéconomique 2006 - 2008

	2005	2006	2007	2008
	Est.	Proj.	Proj.	Proj.
Taux de croissance du PIB réel	6,5	7,0	7,7	8,4
Taux d'inflation (fin de période)	21,3	8,0	6,0	6,0
Croissance de la masse monétaire (M2)	24,6	14,0	14,7	15,5
Balance courante, dons inclus	-3,4	-4,2	-6,1	-5,8
Pression fiscale	11,6	12,3	13,2	14,0
Dépenses totales	15,8	24,3	26,9	29,0
Solde budgétaire hors dons	-4,2	-12,0	-13,7	-15,0
Investissement brut	14,1	18,1	23,7	26,1

Source : Comité Permanent de Cadrage Macroéconomique (CPCM)

Les axes d'interventions porteront sur : (i) la poursuite des Réformes des Finances Publiques, (ii) la poursuite des Réformes des Marchés Publics, (iii) la mise en œuvre des budgets programmes, (iv) la mobilisation accrue des ressources et une meilleure maîtrise de la dépense publique, (v) la poursuite d'une politique d'endettement prudente et (vi) la poursuite d'une politique monétaire prudente.

2.2.5.2. Secteurs porteurs de croissance

Le Gouvernement soutiendra la relance de l'activité économique et de la croissance en menant les politiques économiques adéquates et en consolidant les secteurs porteurs de la croissance, notamment l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'exploitation forestière, les micro-crédits, le portefeuille de l'Etat, etc.

- Les efforts du Gouvernement se focaliseront sur les axes d'interventions ci-après : (i) la relance du secteur agricole, de l'élevage et de la pêche basée sur la décentralisation de leurs services (ii) l'accroissement des revenus du monde rural, (iii) la

diversification des filières d'exportations agricoles, (iv) le développement de la production animale, (v) le développement de la Pêche, (vi) l'élaboration d'un code agricole, (vii) l'animation des comités provinciaux de conseil agricole dans le but de conscientisation, d'information, de diffusion sur les techniques prix et marchés, (viii) l'élaboration d'un programme d'évacuation des produits agricoles disponibles en milieux périurbains vers les centres de consommation en vue d'inonder les marchés et de faire baisser les prix des denrées de base, (ix) la promotion du micro-crédit et de la micro-entreprise, (x) l'encadrement adéquat de la mise en valeur du potentiel forestier, (xi) l'application stricte du Décret 05/11/116 du 24 octobre 2005 et de toutes les mesures d'exécution du code forestier et de la loi sur la conservation de la nature, (xii) la participation organisée des communautés locales à la gestion de la forêt pour le maintien et la sauvegarde de la biodiversité, (xiii) la rétrocession permanente aux entités locales de 40% de la redevance de superficie forestière et l'utilisation effective de cette cagnotte à la réalisation des infrastructures de base, (xiv) la finalisation de la mise en œuvre des réformes du secteur minier, l'amorce de la restructuration des entreprises publiques du secteur et la mise sur pied d'un mécanisme de suivi d'exécution des contrats miniers, (xv) le renforcement des capacités du SAESSCAM pour l'encadrement et la promotion des exploitants de la petite mine, (xvi) l'amélioration du climat des affaires, (xvii) la poursuite et la finalisation des réformes des entreprises publiques par l'instauration d'un arsenal légal approprié (arriérés législatifs : 4 projets des lois en attente) , la démonopolisation du secteur pour plus de compétitivité et de qualité , le désengagement étatique dans les secteurs ciblés ayant un grand effet d'entraînement sur l'économie nationale, (xviii) l'amélioration de l'intermédiation financière et de la promotion de la micro-finance, (xix) l'élaboration de la politique nationale de promotion de l'emploi et de la formation professionnelle, (xx) l'élargissement équitable des opportunités

d'emplois et d'activités génératrices de revenus pour tous les groupes sociaux, (xxi) le renforcement des systèmes existants de protection sociale et leur extension aux travailleurs de l'économie informelle ainsi qu'à leur famille, (xxii) le renforcement et l'amélioration de la gouvernance des entreprises du portefeuille de l'Etat et (xxiii) le développement des infrastructures terrestres (faisceaux hertziens et fibres optiques) pour réduire et introduire les nouvelles technologies de l'information et de la communication, (xxiv) la construction et la réhabilitation des bâtiments relevant du domaine tant public que privé de l'Etat, (xxv) l'élaboration d'une politique industrielle dynamique pour le développement des capacités de production et du taux d'utilisation des capacités installées, (xxvi) l'adoption d'une stratégie nationale de promotion du commerce extérieur.

Dans le domaine du tourisme, le Gouvernement entend soutenir toutes les politiques de promotion du secteur. Les interventions porteront sur la protection, la réhabilitation, l'aménagement et l'équipement des infrastructures et des sites touristiques. Un effort particulier sera mis sur la sécurisation autour des sites.

Dans notre pays, où l'emploi rémunérateur et le travail décent sont rares et précaires, l'attention du gouvernement va se focaliser sur la création d'emplois rémunérateurs comme vecteur de lutte efficace contre la pauvreté.

Le gouvernement veillera à la formulation d'une politique nationale de l'emploi avec un plan d'actions national d'exécution. Il renforcera les textes législatifs et réglementaires en matière d'emploi et des relations professionnelles ; et veillera à leur application.

Par ailleurs, il s'emploiera au renforcement des capacités des structures de promotion de l'emploi telles que l'ONEM, le PROCER, le BUNEP, le MIDA, etc.

Dans le domaine de la sécurité sociale, le gouvernement s'engage à :

- élaborer un nouveau Code de Sécurité Sociale ;
- restructurer l'INSS et améliorer ses prestations en faveur des retraités et pensionnés dans un cadre de la gestion tripartite de la sécurité sociale ;
- promouvoir des mécanismes contributifs complémentaires à l'instar des mutuelles de prévoyance sociale.

2.2.6. Réhabilitation et construction des infrastructures

2.2.6.1. Infrastructures des transports

Le Gouvernement aura pour priorité de désenclaver le territoire national en mettant en place un programme de réhabilitation et de construction des infrastructures de transports dans une approche multimodale.

Pour ce faire, il retient quelques interventions importantes dont :

- l'ouverture des routes nationales et de desserte agricole afin d'accroître la fluidité de trafic à l'arrière pays et de favoriser l'interconnexion ;
- l'achèvement des travaux en cours sur les grands axes routiers ;
- la réhabilitation des ports fluviaux, le dragage et le balisage des principaux cours d'eau pour augmenter le tonnage en trafic fluvial;
- la modernisation de l'aéroport international de N'Djili et des aéroports de Lubumbashi, Kisangani, Mbuji-Mayi, Kananga et la réhabilitation de celui de Goma ;
- la réhabilitation de la voirie dans les principaux centres urbains ;

- le renforcement des capacités de protection et de lutte anti-érosive ;
- l'implication progressive du secteur privé par le truchement de Partenariat Public Privé (PPP) ;
- le respect des normes nationales et internationales en matière de transports.

2.2.6.2. Eau et Electricité

Le Gouvernement s'engage à fournir de l'eau potable et de l'électricité à une frange plus importante de la population en renforçant les capacités de production et de distribution et en encourageant les initiatives privées dans le secteur.

Les grandes interventions du gouvernement concerneront notamment :

- la réhabilitation du barrage d'Inga ainsi que des autres barrages hydroélectriques existants ;
- l'intensification de l'électrification rurale à travers des interconnexions des réseaux, la construction des microcentrales et l'utilisation des énergies renouvelables dans l'arrière-pays (telles que l'énergie solaire, éolienne, biomasse, etc.).
- la libéralisation du secteur de l'énergie par la suppression du monopole de l'Etat ;
- la relance du programme d'hydraulique rurale, l'achèvement des chantiers d'adduction d'eau en cours, la création de nouveaux points d'eaux et l'amélioration du réseau de distribution en vue d'élargir l'accès à l'eau potable au plus grand nombre de Congolais.

2.2.6.3. Hydrocarbures

Les efforts du gouvernement dans le secteur des hydrocarbures viseront à accroître les revenus de l'Etat provenant de la production de la RDC en hydrocarbures solides, liquides et gazeux localisés dans les trois bassins sédimentaires couvrant la moitié du pays. Pour ce faire un code des hydrocarbures cohérent, dynamique et incitatif pour attirer les investissements sera élaboré. Le gouvernement mettra également en place une politique d'incitation à la recherche sur les hydrocarbures.

2.2.7. Habitat et Cadre de vie

Face aux conditions précaires de l'habitat pour la majorité de la population, le gouvernement s'attellera à améliorer le cadre de vie de la population par la restauration des plans d'aménagement des villes, la promotion de l'habitat social et de l'environnement de vie ainsi que l'encouragement des initiatives privées. Dans l'immédiat, il va poursuivre les projets en cours de construction des maisons dans quelques villes du pays. Il sera aussi envisagé la construction des bâtiments qui abriteront les institutions de l'Etat dans les nouvelles provinces (chefs-lieux des nouvelles provinces).

2.2.8. Accès aux services sociaux de base

2.2.8.1. Santé

L'action gouvernementale vise à promouvoir l'état de santé de toute la population en fournissant avec la participation communautaire, des soins de santé de qualité, globaux, intégrés, continus et accessibles à tous.

Le gouvernement a retenu pour le court terme trois axes d'interventions qui se résument comme suit : (i) le développement des zones de santé ; (ii) la réorganisation et l'appui institutionnel aux

niveaux intermédiaire et central et (iii) l'approvisionnement en médicaments et en intrants spécifiques.

2.2.8.2. Education et Recherche Scientifique

Tenant compte du faible niveau de l'éducation en RDC, l'objectif poursuivi par le Gouvernement dans ce secteur est de mettre en place, à court terme, un cadre légal et réglementaire propice à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) portant essentiellement sur la révision de la loi-cadre de l'enseignement national qui garantit la gratuité et l'obligation de l'enseignement de base, l'obligation pour l'Etat d'en assurer prioritairement le fonctionnement par la revalorisation de la fonction enseignante, le renforcement du partenariat public-privé, la décentralisation de la gestion, ainsi que les éléments relatifs au lien social et à l'éthique.

Pour y parvenir, des actions spécifiques sont envisagées aux niveaux de l'enseignement primaire universel, de l'enseignement secondaire, l'enseignement supérieur et Universitaire, au niveau de l'éducation non formelle et enfin, au niveau de la rationalisation et du renforcement de la gestion du système éducatif.

En outre, le Gouvernement prendra une part active dans l'élaboration d'un projet de Plan National de la Recherche Scientifique et Technologique basé sur un renforcement des capacités opérationnelles du Secteur (formation et équipement) et dans le développement de la recherche appliquée dans l'Agro-Industrie.

2.2.8.3. Sécurité Sociale

Le gouvernement s'engage à :

- élaborer un nouveau Code de Sécurité Sociale ;

- restructurer l'INSS et améliorer ses prestations en faveur des retraités et pensionnés dans un cadre de la gestion tripartite de la sécurité sociale ;
- promouvoir des mécanismes contributifs complémentaires à l'instar des mutuelles de prévoyance sociale.

2.2.8.4. Protection sociale, Genre et groupes vulnérables

L'intervention du gouvernement dans ce secteur consistera à l'amélioration des conditions de vie des enfants, des femmes, des jeunes en situation difficile et des groupes vulnérables par la mise en œuvre des filets de sécurité sociale, la mise en place des structures efficaces de solidarité et l'encadrement et la réinsertion socio-professionnelle des personnes vulnérables.

Dans le cadre de la prise en charge des enfants, des jeunes et des groupes vulnérables, les efforts du gouvernement seront orientés dans la réhabilitation et/ ou la construction des centres de protection sociale sur toute l'étendue du pays. Quant à la femme, des efforts sur l'amélioration de son statut social seront intensifiés. Il sera tenu compte de l'intégration de l'approche genre dans tous les programmes de développement.

La mise en œuvre de la parité sera encouragée par des actions de sensibilisation et de lutte contre la discrimination à l'égard de la femme dans la cellule familiale en passant par l'école et sur le marché de l'emploi.

2.2.8.5. Promotion des sports et des loisirs

La République Démocratique du Congo est appelée à devenir une grande nation sportive. Elle regorge de beaucoup de talents. Le gouvernement s'attellera à redynamiser les sports et les loisirs pour améliorer la performance des athlètes dans toutes les compétitions. Il mettra en place une politique rationnelle de construction,

d'entretien et de rentabilisation des complexes sportifs ainsi que de formation et de protection sociale des encadrateurs et des athlètes. S'agissant des loisirs, le gouvernement s'efforcera de mettre en place une politique de promotion des loisirs. Pour plus d'efficacité, il devra déterminer les champs d'intervention des ministères impliqués, à savoir : Jeunesse, Sports et Loisirs ; Culture et Arts ; Environnement et Tourisme pour arriver à mieux organiser des activités récréatives collectives en faveur de la jeunesse.

2.2.8.6. Culture et Arts

Dans le domaine de la culture et des arts, la politique du gouvernement sera axée sur la valorisation de l'identité culturelle congolaise, la promotion et la protection des oeuvres de l'esprit et la sauvegarde des droits des artistes pour éclore le génie créateur du Peuple congolais. Pour y arriver, le gouvernement aura notamment à favoriser la création et la promotion des institutions culturelles, le suivi de la gestion du Fonds de Promotion Culturel, la réhabilitation et la construction des infrastructures de développement, de valorisation et de diffusion de la culture congolaise par la parole, l'image, l'écriture, la lecture et par toutes autres formes appropriées.

2.2.9. Lutte contre le VIH/ SIDA

Face à la menace persistante du VIH/ SIDA en République Démocratique du Congo et à ses conséquences sur le développement, le Gouvernement s'engage à poursuivre les programmes de lutte pour protéger la population et les personnes infectées et affectées.

Les efforts seront axés sur la prévention, l'amélioration des conditions de vie des Personnes Vivant avec le VIH/ SIDA, l'atténuation de son impact sur le développement et le renforcement de la coordination multisectorielle

2.2.10. Appui aux initiatives de la population

Le Gouvernement aura à travailler en partenariat avec les Organisations des Communautés de Base, les ONGD et les églises, pour des actions de proximité. Dans cette optique, il appuiera les programmes de : (i) renforcement des capacités institutionnelles et humaines ; (ii) promotion des entrepreneuriats associatifs à la base ; (iii) réhabilitation des actifs des ménages (iv) promotion d'une migration du développement (MIDA) et (v) stimulation de la participation communautaire aux projets initiés par le Gouvernement et/ou les partenaires au développement en vue de leur appropriation.

CHAPITRE TROISIEME : FINANCEMENT DU PROGRAMME

3.1. Dispositif institutionnel de gestion

Afin d'assurer un financement adéquat à la mise en œuvre du programme d'actions, le Gouvernement entend optimiser la mobilisation des ressources nécessaires à cet effet au double plan intérieur et extérieur, et d'en assurer une gestion rigoureuse et efficace.

3.1.1. Mobilisation des ressources

a) Les ressources budgétaires

Les mesures en vigueur, en faveur de l'augmentation des ressources budgétaires internes seront maintenues et renforcées. Il s'agit en l'occurrence de poursuivre l'effort fiscal en accentuant l'efficacité de productivité des services d'assiette et de recouvrement d'une part, et de parvenir à un accroissement sensible des recettes des services d'autre part. Outre les ressources internes, il sera fait recours aux ressources additionnelles externes telles que les appuis budgétaires et aides diverses.

b) L'allègement de la dette

Les résultats acquis à ce jour des programmes précédents doivent être améliorés et consolidés, en particulier ceux relatifs aux critères budgétaires et aux conditions d'ouverture de l'économie en vue de l'admission de la RDC à l'Initiative PPTTE pour bénéficier au maximum de l'allègement de la dette au titre de cette initiative. Les économies budgétaires à générer par cet allègement constitueront une des sources importantes de financement du programme.

c) Les ressources additionnelles

Au-delà du financement substantiel escompté de l'Initiative PPTE, l'Etat continuera d'identifier les projets à fort effet d'entraînement au plan de développement économique et social en général, et de lutte contre la pauvreté, en particulier. Des ressources additionnelles seront recherchées pour financer de tels projets. Il s'agit ici notamment des ressources liées aux investissements privés directs, des ressources consécutives à la réforme des entreprises publiques et privées, à l'amélioration du climat des affaires, etc.

d) L'épargne intérieure

Par les effets conjugués de la croissance des revenus d'une part, et de la maîtrise de l'inflation, d'autre part, les conditions du développement de l'épargne intérieure seront créées. La mobilisation de celle-ci se fera progressivement avec le rétablissement de la crédibilité des instruments publics de collecte que sont les bons du Trésor, la régularité des paiements de l'Etat, l'adoption des réformes, la réorganisation du système financier non bancaire notamment la loterie, les Institutions de Micro-Finance et l'assurance et la sécurité sociale ainsi que la couverture totale du pays en institutions financières.

3.1.2. Allocation optimale des ressources

a) La rationalisation des dépenses publiques

L'amélioration de la gestion des dépenses publiques sera poursuivie et accélérée, notamment par :

- la poursuite de l'informatisation intégrée des services en charge de la dépense publique ;
- la rationalisation des marchés publics à travers notamment le renforcement de la transparence et de la traçabilité des

procédures ainsi qu'un recours systématique à la mise en concurrence des fournisseurs en vue d'assurer une meilleure qualité des prestations et la maîtrise des coûts des achats et des marchés publics ;

- la mise en œuvre de programmes ciblés de formation de l'ensemble des personnels exerçant dans la chaîne de dépenses notamment pour la police et l'armée.

b) Les cadres budgétaires à moyen terme :

Les politiques sectorielles en cours d'élaboration dans les structures et services ministériels vont organiser les activités à entreprendre dans chaque secteur de la vie. Les dépenses prévisionnelles d'investissement, de fonctionnement et des charges récurrentes qui en ressortent seront progressivement consolidées en programmes de dépenses publiques, lesquelles constitueront les cadres budgétaires pour l'allocation des ressources internes et externes de ces ministères et organismes.

c) La programmation financière à court terme

La démarche ici consiste notamment à rationaliser les appuis financiers internes et externes pour asseoir véritablement le DSCRCP comme cadre de référence des interventions du Gouvernement et des partenaires en vue d'atteindre le point d'achèvement qui conditionne l'accès aux avantages liés à l'allégement du fardeau de la dette et aux crédits concessionnels.

3.2. Estimation du coût du programme

La structuration du coût du programme se base sur le DSCRCP, qui lui sert de cadre de référence. Cependant, face au défi de la croissance et à l'ampleur de la pauvreté, le Gouvernement vise à passer rapidement à une croissance forte.

Pour cela, il s'engage à renforcer et à parachever les réformes structurelles et sectorielles déjà négociées ou contenues dans le DSCRP ainsi que celles proposées dans le présent programme. Dans cette perspective, le Gouvernement entend augmenter la capacité de mobilisation des recettes publiques à caractère national, espérer améliorer pendant la période de 5 ans, les ressources du DSCRP évaluées à 7.029,5 milliards de FC, soit 14,317 milliards de \$ US.

Dans le cadre des efforts de mobilisation des ressources nationales, le Gouvernement, dans le respect du cadrage fixé dans le DSCRP, négociera avec les partenaires extérieurs de la RDC, l'affectation des ressources additionnelles éventuelles, aux investissements prioritaires, et aux dépenses liées à l'amélioration des conditions sociales de la population et notamment celles des agents et des fonctionnaires de l'Etat y compris ceux de la police et de l'armée.

Etant donné la suspension du programme économique du Gouvernement avec les partenaires extérieurs, le Gouvernement devra, dès sa mise en place, engager des pourparlers avec les partenaires pour négocier un nouveau programme et établir un nouvel échéancier pour la mobilisation des ressources attendues.

3.3. Programmation du financement

Cette programmation se base sur les grandes options et orientations économiques et sociales définies par le Gouvernement en vue de mettre un terme aux distorsions structurelles qui freinent le développement du Pays.

Elle prend en compte les conclusions des négociations avec des partenaires extérieurs portant sur les réformes sectorielles et structurelles.

Le programme donne des indications globales sur le niveau prévisionnel de ses ressources, basées sur les estimations du DSCRP,

pour la période des cinq années à venir, allant de 2007 à 2011, et qui correspond à la législature.

Ces ressources s'élèvent à 14,317 milliards de \$ US dont 6,982 milliards \$ US représentent les ressources propres de l'Etat congolais et 7,335 milliards \$ US représentent le soutien extérieur.

Ce montant de ressources qui est estimatif, fera l'objet d'un réajustement de la part du Gouvernement après son installation, au vu d'une part, des comptes de la Nation pour ce qui est des ressources internes, et d'autre part, des résultats des négociations avec les bailleurs de fonds, s'agissant des ressources extérieures, particulièrement pour l'exercice 2007 qui vient de commencer.

En effet, le pays n'étant pas en programme avec les bailleurs de fonds, le Gouvernement va consacrer, le premier semestre de cet exercice 2007, aux négociations avec le FMI et la Banque Mondiale, afin de rentrer en programme avec ces Institutions et de recréer les conditions d'accès à la facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance ainsi qu'aux appuis budgétaires des bailleurs bilatéraux et multilatéraux.

En ce qui concerne les ressources extérieures pour lesquelles, les estimations du DSCRPR prévoient un montant global de 7,335 milliards de \$ US pour la période 2007-2011, le niveau de mobilisation de la tranche de cette année 2007 dépendra de la conclusion rapide par le Gouvernement d'un nouveau programme avec le FMI et la Banque Mondiale.

Cependant, pour faire face au défi de la croissance et de la réduction de la pauvreté, le Gouvernement vise à passer rapidement à une croissance forte.

Pour cela, il va s'appliquer à parachever les réformes structurelles et sectorielles déjà négociées ou contenues dans le PEG, le PRC et le DSCRП ainsi que dans son propre programme.

Dans le respect du cadrage fixé par le DSCRП, le Gouvernement négociera avec les partenaires extérieurs de la RDC, l'affectation des ressources additionnelles qui pourront être générées dès l'exercice 2007, aux investissements prioritaires et aux dépenses liées à l'amélioration des conditions sociales des populations telles que prévues dans les 5 chantiers du Président de la République notamment celles des agents et fonctionnaires de l'Etat, de la police et de l'armée qui pourront être générées .

L'effort de mobilisation des ressources additionnelles ne reposera pas exclusivement sur l'augmentation de la pression fiscale déjà très élevée, mais sur la lutte contre la corruption, la fraude fiscale et douanière ainsi que sur l'élargissement de l'assiette fiscale des contribuables en accroissant le nombre de contribuables. Il s'agit aussi des ressources additionnelles qui résulteront des réformes particulières dont celles du secteur public et para-public.

Des efforts seront réalisés pour reconstruire quatre capacités essentielles pour la bonne gouvernance en RDC :

- capacité d'exécuter rigoureusement les programmes adoptés et conclus avec les partenaires extérieurs par le respect des critères quantitatifs et qualitatifs et l'exécution des réformes dans les délais négociés ;
- capacité d'absorption des ressources extérieures mobilisées ;
- capacité d'amortissement des emprunts contractés dans le temps convenu de commun accord ; et
- capacité d'accéder à un nouvel endettement extérieur à la mesure des besoins et de l'ambition du pays, et de ses potentialités naturelles.

Le Gouvernement va inventorier des actions réalistes d'absorption rapide des ressources tant internes qu'externes disponibles ou à mobiliser.

Une meilleure motivation des ressources humaines dans le secteur public va contribuer à l'éradication progressive des anti-valeurs. C'est une des conditions-clé du succès du Programme et une des actions à effets d'entraînement multiples.

3.4. Répartition des crédits

La répartition des crédits aux secteurs prioritaires gardera les mêmes proportions que dans le DSCRП concernant les secteurs de l'Eau, de l'Education, de la Santé, de l'assainissement (Environnement) et des Infrastructures de communication, étant entendu que la programmation financière du DSCRП reste la base de la projection du Programme du Gouvernement. Les chantiers prioritaires définis dans le programme du Gouvernement conformément au discours du Chef de l'Etat y compris les secteurs promoteurs d'emplois bénéficieront des crédits budgétaires de l'ordre 55 à 60% de l'enveloppe globale tout au long de la législature.

CHAPITRE IV. MISE EN ŒUVRE, SUVI ET EVALUATION

4.1. Principes de base

Le Gouvernement considère que le système de pilotage et de contrôle de la mise en œuvre et du suivi évaluation de son programme est l'un des facteurs clés de la réussite de celui-ci. Aussi, ce système doit reposer sur des instruments et des mécanismes neutres, clairs et participatifs, adaptés au caractère multisectoriel et multidimensionnelle du programme de gouvernement, d'une part et du contexte post-conflit du pays, d'autre part.

La mise en œuvre du programme du Gouvernement se fera à travers des programmes et projets gérés ou exécutés par le Gouvernement, les Gouvernements provinciaux, les Entreprises publiques, la Société civile, la population et le secteur privé. Les objectifs, les résultats attendus, les indicateurs de suivi évaluation et les responsabilités de chacun des intervenants seront définis de façon participative lors d'une évaluation ex-ante pendant de la conception du projet. Le Gouvernement privilégiera une Gestion Axée sur le Résultat (GAR) permettant de mesurer les performances. L'obligation de « redevabilité » sera imposée à tous les exécutants des projets et programmes dans le cadre des contrats programmes en vue de rendre compte périodiquement de leur exécution. Ceci sera une conditionnalité pour l'affectation ou le décaissement des nouvelles ressources.

Le Gouvernement mènera une politique de proximité qui impose que les lieux de décision concernant la mise œuvre des interventions relatives au programme du Gouvernement soient le plus proche possible des bénéficiaires. A cet effet, le Gouvernement Central procédera au transfert de certaines compétences aux gouvernements provinciaux selon la répartition des attributions figurant dans la Constitution et qui seront précisées dans la loi de

programmation de la décentralisation. Il encouragera l'émergence des organisations de la société civile, des associations de développement des districts, des zones, de villages et des quartiers qui sont de véritables syndicats d'initiatives afin que les bénéficiaires des programmes et projets de lutte contre la pauvreté soient associés à toutes décisions concernant leurs communautés.

Le Gouvernement travaillera dans la transparence qui veut qu'il soit mise en place, aux différents niveaux d'intervention, une série de mécanismes garantissant la traçabilité, la visibilité et le contrôle des activités et des investissements. La transparence sera réalisée à travers une approche participative grâce aux médias, à la publication des rapports sur l'état de financement des programmes de lutte contre la pauvreté, la participation du parlement et des bénéficiaires au processus de suivi des dépenses publiques.

La célérité de la mise en œuvre du programme du Gouvernement recommande l'adoption des procédures qui garantissent à la fois la rapidité et la transparence dans les décaissements, la passation et l'exécution des marchés. Partant, les structures publiques de passation des marchés seront restructurées, assainies, déconcentrées et décentralisées.

4.2. Mise en œuvre

Certaines actions de la mise en œuvre du programme du Gouvernement sont déjà en cours d'exécution. On notera à cet effet les réformes entreprises avec l'appui des partenaires au développement particulièrement au niveau des programmes sectoriels, des politiques liées à la gouvernance administrative, économique, juridique et sociale. Des efforts sont également en cours de réalisation dans le cadre de la démobilisation des ex-combattants et leur réinsertion dans la vie civile.

L'exécution du programme incombera à chaque ministère sectoriel concerné chacun dans son domaine en partenariat avec les gouvernements provinciaux et d'autres partenaires au développement tels les ONG, le secteur privé, la société civile et les confessions religieuses. Dans ce cadre, le Gouvernement proposera en urgence une loi organique portant mise en place du Conseil Economique et Social (CES) en vue de disposer d'un cadre de concertation avec les partenaires au développement notamment les syndicats, la société civile et le secteur privé. Ces partenaires seront également associés à la mise en œuvre des actions dans leurs domaines et secteurs d'intervention aux niveaux national, provincial et local.

Le Gouvernement tient à une gestion des affaires publiques plus saine, à davantage de responsabilité et de transparence, à une plus grande efficacité au niveau du développement ainsi qu'à l'obtention des résultats rapides, tangibles et durables.

4.3. Suivi et évaluation

4.3.1. Suivi du programme du Gouvernement

La mise en œuvre du programme du Gouvernement requiert aussi la mise en place d'un système de suivi régulier pour chacun des axes d'intervention stratégiques retenus. Le suivi évaluation des activités, des projets et des programmes contenus dans le programme du Gouvernement permettra aux autres gestionnaires du développement ainsi qu'à la société civile de disposer des meilleurs moyens de tirer les leçons de l'expérience, d'améliorer les prestations de service, de planifier et de rendre compte aux principales parties prenantes spécialement à la population et aux financeurs. Le suivi évaluation permettra au Gouvernement de mesurer les performances des différents projets et programmes mis en œuvre d'améliorer la manière de l'obtention des résultats.

Ceci implique notamment que : (i) les objectifs visés et les résultats attendus sont bien définis de façon consensuelle par les différentes parties prenantes ;(ii) les financements nécessaires sont disponibles pour la réalisation des actions prioritaires retenues ; (iii) les actions prévues se réalisent de façon satisfaisante dans le temps et (iv) les actions non réalisées ou en souffrance soient revues et corrigées périodiquement.

Le suivi vise : (i) la surveillance des progrès réalisés dans le temps au niveau des groupes spécifiques et des zones rurales ; (ii) la collecte des informations qui permettent d'étudier les facteurs qui déterminent ou empêchent les résultats ; (iii) la mise à la disposition des décideurs des informations collectées par les services statistiques, les ministères techniques et les bénéficiaires eux-mêmes sur l'efficacité ou l'inadéquation des mesures prises et sur les corrections à opérer pour la réalisation des objectifs. Ce suivi se fera à l'aide des indicateurs de suivi préalablement établis et approuvés par tous les intervenants au processus.

4.3.2. Evaluation du programme du Gouvernement

L'évaluation du programme consistera à comparer les résultats obtenus avec les objectifs fixés initialement, à expliquer les écarts constatés et à proposer des mesures correctives. Elle contribuera à améliorer l'utilité, la viabilité, l'efficacité, l'efficience et la cohérence des programmes/projets et des politiques en fournissant des informations et propositions d'ajustement et d'amélioration. Le Gouvernement utilisera l'évaluation comme un outil pour communiquer, rendre compte, négocier et améliorer l'efficacité des services publics.

4.4. Mécanismes de mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation

Le programme du Gouvernement est l'unique cadre de référence pour l'élaboration des programmes d'investissement et des plans sectoriels

de développement. Il exercera une influence positive sur les différents instruments de planification à tous les niveaux (national, provincial et local). La mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme est étroitement liée aux indicateurs d'utilité, d'efficacité et d'efficience. Les indicateurs d'efficacité sont attachés au cadre et structures institutionnelles tandis que ceux d'efficience sont orientés vers le respect strict de la rentabilité économique.

La mise en œuvre du programme sera placée sous la haute autorité de Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement. Il aura la tâche première d'initier et d'imprimer des politiques agressives et dynamiques nécessaires à l'atteinte des objectifs globaux de relance de l'économie et de la réduction de la pauvreté dans le respect des objectifs que s'est assignés le Gouvernement en cohérence avec la vision 26/25 et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Le Comité de Pilotage du Programme du Gouvernement (CPPG) est présidé par le Premier Ministre. Celui-ci est secondé par quatre Vice-Présidents que sont le Ministre du Plan, le Ministre du Budget, le Ministre des Finances et le Ministre de l'Intérieur.

Le Premier Ministre convoque et préside les réunions trimestrielles du Comité afin de faire le point sur : (i) l'état d'exécution du programme ; (ii) lever les contraintes qui pourraient entraver le processus de sa mise en œuvre et (iii) prendre les mesures disciplinaires si nécessaires.

a) Le Ministère du Plan

Le Ministère du Plan assure l'exécution physique et le suivi technique du programme en étroite coordination avec les Ministères sectoriels, les partenaires au développement, les organisations de la société civile, les ONG et les secteurs privés. Il assure la coordination

optimale des ressources extérieures. Il est le garant de la mise en place des politiques sectorielles au niveau de chaque Ministère, des programmes et projets de relance de l'économie et de réduction de la pauvreté en partenariat avec tous les acteurs au développement.

b) Le Ministère du Budget

Le Ministère du Budget est responsable de la programmation et de l'exécution budgétaire des actions et projets retenus dans le programme. A ce titre et en collaboration avec les autres membres du Comité, il est responsable de l'exécution du budget nécessaire au financement du programme. Il en assure l'affectation effective aux secteurs et priorités retenus par le Gouvernement.

c) Le Ministère des Finances

Le Ministère des Finances assure l'exécution financière du programme et la mobilisation des ressources propres de l'Etat et des ressources extérieures nécessaires à la mise en œuvre harmonieuse du programme. A ce titre, il est garant du respect du cadre macroéconomique et de la mise en œuvre des réformes économiques et structurelles qui l'accompagnent.

d) Le Ministère de l'Intérieur

Le Ministre de l'Intérieur est le principal ancrage du Fichier des Entités administratives décentralisées. Il assure la pleine implication des administrations déconcentrées et décentralisées.

4.5. Contraintes et risques dans la mise en œuvre

La mise en œuvre du programme du Gouvernement exige que les bases soient correctement posées et les préalables remplis pour réaliser le résultat escompté. Or, ces bases et préalables sont soit

endogènes (gouvernance politique, économique et financière) soit exogènes (financement extérieur notamment). Certains facteurs sont à la fois des contraintes et des risques ; ils sont susceptibles de gêner la mise en œuvre du programme. Par ailleurs, les contraintes et risques exogènes sont beaucoup plus dépendants de la situation endogène. Il s'agit notamment de : (i) la stabilité politique et institutionnelle ; (ii) la libéralisation et l'ouverture de l'économie à l'extérieur ; (iii) la capacité d'absorption des ressources extérieures et d'amortissement des emprunts contractés et (iv) le respect des engagements.

CONCLUSION

Le programme du Gouvernement prend appui sur le DSCRP dont les piliers consistent à : (i) promouvoir la bonne gouvernance et consolider la paix par le renforcement des institutions ; (ii) consolider la stabilité macro- économique et la croissance ; (iii) améliorer l'accès aux services sociaux et réduire la vulnérabilité ; (iv) combattre le VIH/ SIDA et (v) promouvoir la dynamique communautaire.

Ce programme fait siens les cinq chantiers du Chef de l'Etat à savoir : (i) infrastructures, (ii) emploi, (iii) éducation, (iv) eau et électricité et (v) santé. Dans l'exécution de son programme, le Gouvernement mettra en exergue le respect des principes et des valeurs suivants : (1) la bonne gouvernance ; (2) l'amour de la patrie ; (3) les valeurs républicaines ; (4) la justice sociale et la solidarité ; (5) la liberté et la libre entreprise et (6) l'humanisme.

A ce titre, le Gouvernement présente en annexe un Contrat de Gouvernance, CDG, en fixant les actions prioritaires dans les secteurs de la sécurité, la gestion de finances publiques, la gestion des ressources naturelles, la réforme de l'administration, la gouvernance locale et le climat des investissements.

Le Programme du Gouvernement constitue le cadre de référence pour assurer les réformes indispensables en vue d'atteindre une croissance robuste, durable et partagée qui permettra la réduction de la pauvreté.

Pour ce faire, le Gouvernement va engager les réformes qui permettront de consolider la cohésion nationale, restaurer un Etat de droit et reconstruire un pays où la majorité de la population aura accès aux services sociaux de base, à savoir l'eau, l'électricité, la santé et l'éducation.

Le gouvernement est déterminé à promouvoir les conditions favorables à la création de plus de richesses et à leur répartition plus équitable car l'amélioration effective des conditions de vie de la population congolaise demeure sa préoccupation majeure.

ANNEXE : CONTRAT DE GOUVERNANCE